

Agreste

Données

Numéro 75 - Janvier 2012

Haute-Normandie

recensement
agricole
2010

L'installation des agriculteurs vue par le recensement agricole

En Haute-Normandie, un agriculteur sur trois a bénéficié de la dotation jeune agriculteur, une aide financière attribuée sous conditions aux jeunes exploitants pour aider à la reprise ou à la création d'exploitations. Ces agriculteurs dirigent généralement des grandes exploitations, souvent sous forme sociétaire. «L'élevage laitier» et la «polyculture polyélevage» sont les deux orientations régionales les plus aidées lors de l'installation.

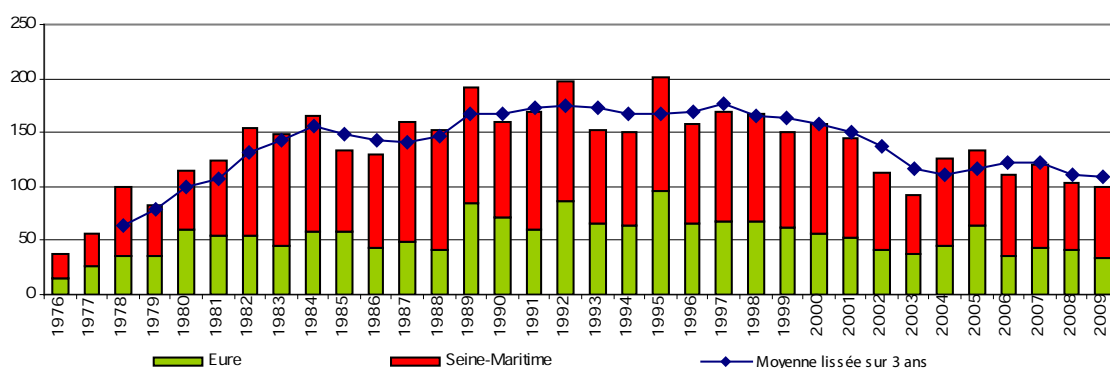
35 ans d'installation aidées

Mise en place en 1976 pour soutenir l'installation des jeunes agriculteurs, la DJA a été attribuée à 4 700 agriculteurs haut-normand en activité en 2010, soit un agriculteur sur trois. En se limitant aux grandes et moyennes exploitations (les petites ne sont pratiquement pas concernées), la proportion d'exploitants aidés est de un sur deux, ils sont proportionnellement plus nombreux en Seine-Maritime (52 %) que dans l'Eure (45 %).

En 35 ans d'histoire, le dispositif a connu trois phases : montée en puissance de 1976 à 1984, avec un nombre de DJA qui passe de 40 à 170 en 10 ans ; stabilisation entre

1985 et 2000 avec une moyenne annuelle de 160 DJA attribuées sur cette période ; puis ralentissement depuis 2000 avec une nouvelle stabilisation autour de 117 DJA par an depuis 2004. La courbe des DJA annuelles accuse quatre décrochements très nets, chacun correspond à une grande réforme structurelle : instauration des quotas laitiers en 1984 ; réforme de la politique agricole commune en 1992, puis à nouveau en 2003 ; bilan de santé en 2008. A chaque fois, des projets sont différés, mais à chaque fois les installations reprennent quand la réforme est passée.

Nombre de bénéficiaires de la DJA de 1976 à 2009

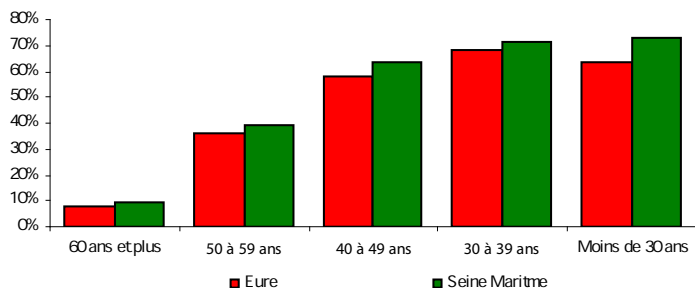


Les jeunes générations plus aidées que leurs aînés

Depuis sa création en 1976, la DJA a été attribuée à une large palette de générations d'agriculteurs. Les premiers bénéficiaires ont aujourd'hui dépassé 60 ans et les derniers ont 18 ans pour les plus jeunes. Mais reflétant la montée en puissance progressive du dispositif, les jeunes agriculteurs sont proportionnellement plus aidés que leurs aînés. A chaque génération, la part d'installations

aidées a augmenté de façon continue pour atteindre 70 % chez les exploitants de moins de 40 ans contre 30 % chez les agriculteurs de plus de 50 ans. Cependant, pour les moins de 30 ans la situation est contrastée. En Seine-Maritime, la part d'installations aidées augmente encore légèrement pour cette génération, alors que dans l'Eure, elle recule de 8 points par rapport à la génération des 30-40

Part des installations aidées par génération d'exploitants (moyennes et grandes exploitations)



Les femmes sont beaucoup moins aidées que les hommes lors de leur installation. Sur un peu plus de 2 300 agricultrices sur grandes et moyennes exploitations, 500 seulement, soit 22 % ont touché la DJA. En 35 ans, 11 % seulement des DJA ont été attribuées à des femmes. La situation s'améliore pour les jeunes exploitantes, depuis 2000 elles représentent 20 % des DJA versées.

Les aides à l'installation vont aux grandes exploitations, souvent en sociétés

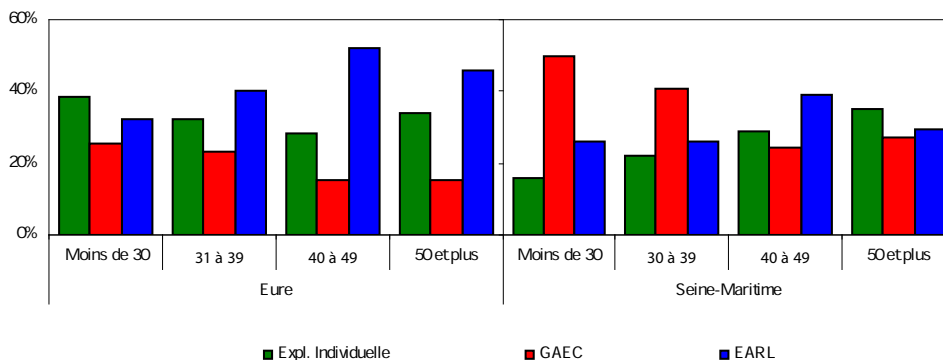
Quelle que soit l'époque de leur installation, les bénéficiaires de la DJA sont aujourd'hui très majoritairement à la tête de grandes exploitations (84 %), souvent constituées en sociétés (71 %). L'EARL est la forme juridique la plus fréquente (38 %) suivi par les GAEC (26 %).

En Seine-Maritime, le statut des exploitations évolue très significativement selon l'époque de l'installation et l'âge des bénéficiaires. Plus ils sont jeunes et plus ils sont installés en société : 84 % pour les moins de 30 ans contre 65 % pour la génération des plus de 50 ans. Les jeunes privilégient l'installation en GAEC : 50 % pour les moins de 30 ans et 41 % pour les 30-40 ans. Les exploitants de 40-49 ans sont plus souvent à la

tête d'EARL (39%) que de GAEC (24%), mais ces derniers progressent à nouveau pour les plus de 50 ans (27 %). Ce constat traduit la finalité intergénérationnelle des GAEC qui associent le plus souvent parents et enfants.

Dans l'Eure également, les bénéficiaires de la DJA sont majoritairement à la tête de sociétés (68 %) avec une nette dominance des EARL (46 %), les GAEC étant assez peu présent dans ce département. Mais l'effet générationnel sur le statut de l'exploitation est à l'inverse de ce que l'on observe en Seine-Maritime avec une progression significative des installations individuelles pour les jeunes installés : 32 % chez les 30-40 ans et 38 % chez les moins de 30 ans.

Statut juridique des exploitations en 2010 selon l'âge des bénéficiaires de la DJA



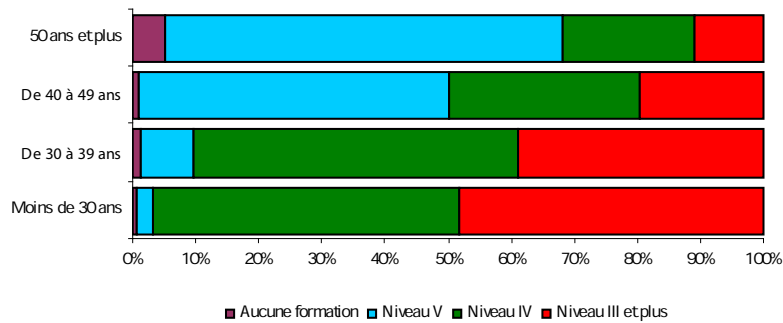
Les jeunes sont de mieux en mieux formés et s'installent plus tard

Entre 2000 et 2010, la proportion de bacheliers chez les agriculteurs de moins de 40 ans est passée de moins de 40 % à 80 %, alors que le taux de bacheliers chez les haut-normands du même âge n'est que de 51 %. Ce formidable progrès est lié en grande partie à l'élévation du niveau de formation agricole exigé pour bénéficier des aides à l'installation.

Depuis 1992, tous les prétendants à la DJA nés après le 1er janvier 1971 doivent être titulaires d'un diplôme agricole d'un ni-

veau au moins égal au baccalauréat. C'est précisément cette génération d'agriculteur qui a moins de 40 ans en 2010. Avant cette date, un diplôme de niveau V (équivalent au BEPA) suffisait. Ceci explique la très forte proportion de bacheliers chez les agriculteurs de moins de 40 ans, et plus encore parmi ceux qui ont touché la DJA (94 %). On peut noter aussi la remarquable progression des agriculteurs issus de l'enseignement supérieur (niveau III et plus), une évolution qui cette fois ne doit rien à la réglementation.

Niveau d'obtention de la DJA par tranche d'âge



Tout au long des 35 ans d'histoire du dispositif, l'âge moyen des agriculteurs au moment de leur installation n'a cessé de reculer. Les premiers bénéficiaires, entre 1976 et 1980, avaient en moyenne 24 ans et 6 mois ; les derniers, depuis

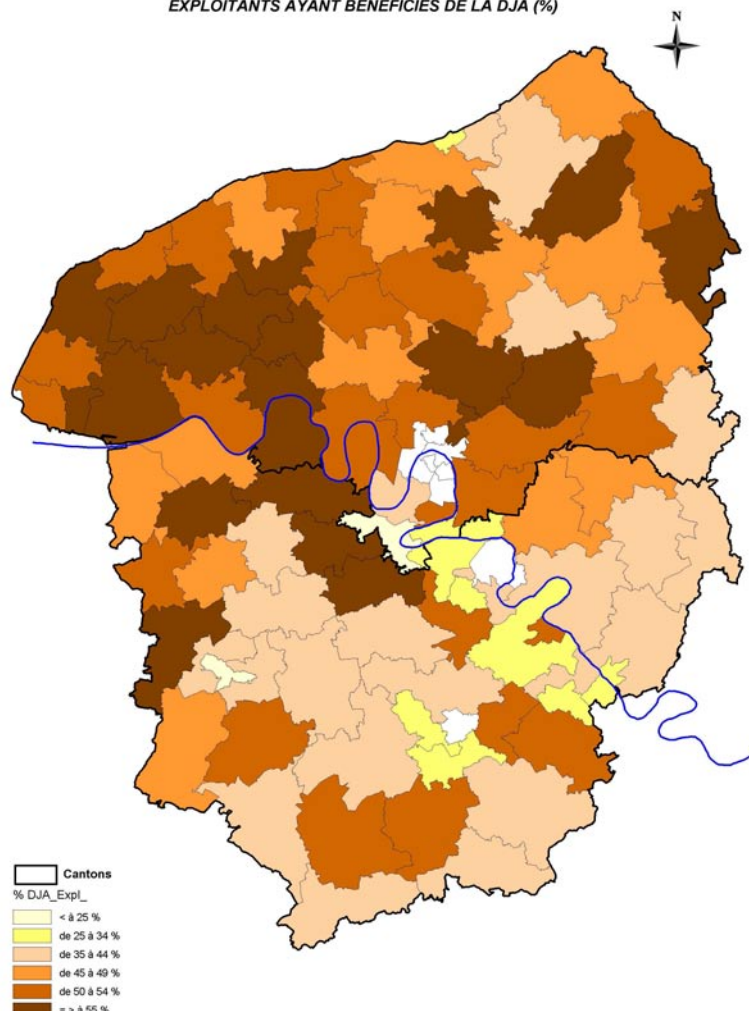
2006, ont en moyenne 28 ans et 5 mois, presque 4 ans de plus. Cela laisse largement le temps de faire des études, mais aussi de se forger une expérience professionnelle.

Plus de DJA en élevage laitier

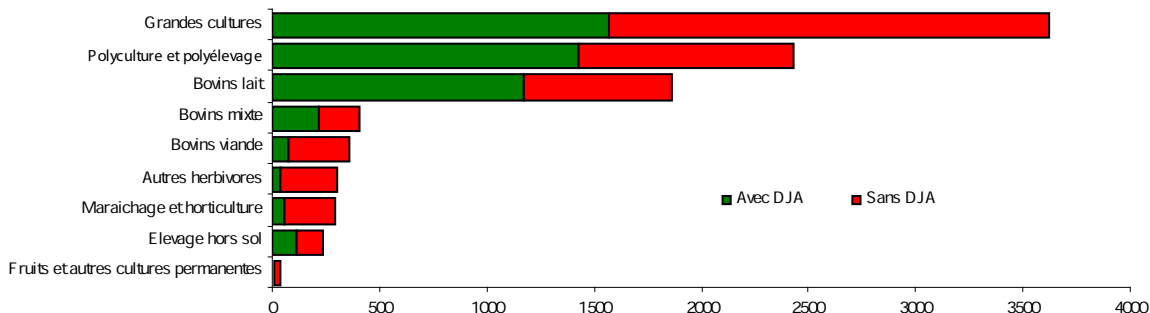
Toutes les orientations ne sont pas égales devant l'installation. Les systèmes les plus soutenus sont ceux qui comportent le plus de grandes exploitations, la plus forte proportion de jeunes agriculteurs et par conséquent les agriculteurs les mieux formés. L'élevage laitier, avec 62 % de bénéficiaires, est de loin le système le plus soutenu. Il est suivi par la polyculture et polyélevage avec 50 % d'installations aidées. En grandes cultures en revanche, première orientation régionale en nombre d'exploitations, 34 % seulement des agriculteurs ont touché la DJA. Ce système n'est pénalisé ni par la taille des exploitations ni par le niveau de formation des agriculteurs, mais par l'âge des exploitants, la part des moins de 40 ans n'y est que de 15 %.

Les autres orientations sont beaucoup moins aidées à l'installation : 26 % de bénéficiaires en élevage hors sol ; 13 % en cultures fruitières et moins de 10 % dans les élevages ovins et bovins viande. Elles comportent de nombreuses petites structures, les exploitants y sont en moyenne plus âgés et par conséquent moins formés. Seule exception, le maraîchage et l'horticulture comportent peu de petites unités (24 %), peu d'exploitants âgés (16 % de plus de 60 ans) et une proportion d'exploitants formés par l'enseignement agricole proche de la moyenne. Pourtant, cette orientation ne compte que 17 % seulement de bénéficiaires de la DJA.

PLUS D'INSTALLATIONS AIDÉES EN SEINE-MARITIME
EXPLOITANTS AYANT BÉNÉFICIÉS DE LA DJA (%)



Nombre d'exploitants avec et sans DJA selon l'orientation de l'exploitation



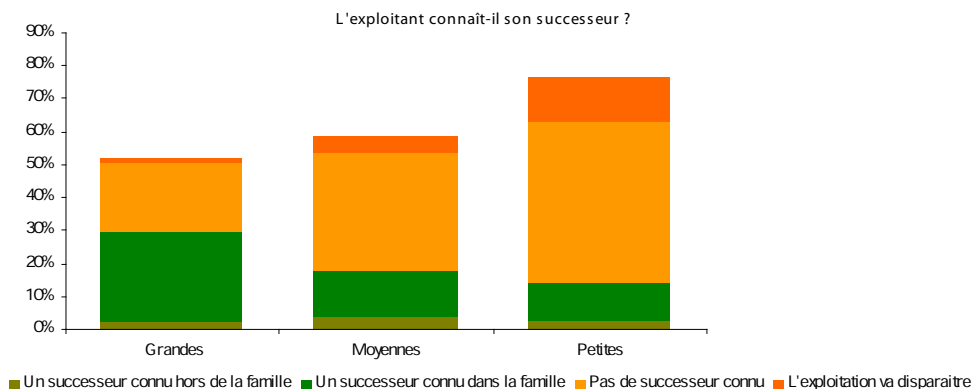
Deux exploitations sur trois n'ont pas de repreneur connu

Sur un total de 11 500 exploitations, un peu plus de 7 000 ont un chef ou coexploitant âgé de plus de 50 ans et pourraient donc être concernées par une succession dans les 10 ans à venir. Parmi elles, deux exploitations sur trois n'ont pas de repreneur connu, une proportion qui varie fortement selon la dimension économique des exploitations : 82 % pour les petites ; 70 % pour les moyennes et 43 % pour les grandes. Au total cela représente 4 800 exploitations à l'avenir incertain, dont près de 1000 grandes exploitations. En se basant sur les surfa-

ces moyennes ces exploitations totalisent environ 200 000 ha, soit le quart de la SAU régionale.

A l'inverse, environ 2 400 exploitations, dont 1 300 grandes auraient déjà programmé leur reprise. Dans la grande majorité des cas, le repreneur sera un membre de la famille (88 %), non encore exploitant (62 %), coexploitant de l'exploitation à reprendre (12 %) ou chef d'une autre exploitation (13 %). Les successions hors famille sont donc peu envisagées et tout particulièrement dans les grandes exploitations (7 %).

Exploitations concernées par une succession (le chef ou le plus âgé des coexploitants a plus de 50 ans)



Méthodologie

Le recensement agricole comporte deux questions relatives à la DJA : le chef d'exploitation et les coexploitants ont-ils obtenu la DJA ; si oui en quelle année ? C'est le croisement de ces réponses avec les autres informations recueillies qui permet d'analyser les caractéristiques des bénéficiaires et de leur exploitation, et d'observer les évolutions selon les générations. Il s'agit dans tous les cas des caractéristiques en 2010 et non au moment de l'installation.

Définition

La Dotation Jeune Agriculteur est une aide financière accordée au moment de l'installation sous certaines conditions. Une condition d'âge : avoir entre 21 ans (ramené récemment à 18 ans) et moins de 40 ans ; une condition de niveau de formation qui a évolué avec le temps, depuis 1992 il s'agit d'un diplôme agricole au moins égal au baccalauréat ; enfin le candidat doit faire la preuve de la viabilité économique de son projet. Le montant de la DJA est fixé en fonction de la situation économique de l'exploitation sur laquelle le jeune agriculteur s'installe.

Agreste : la statistique agricole



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
 Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
 2 rue Saint Sever- 76032 ROUEN CEDEX Tél : 02.32.18.95.93 - Fax : 02.32.18.95.97
 Courriel : srise.draaf-haute-normandie@agriculture.gouv.fr

- Directeur Régional : Philippe SCHNÄBELE
- Rédacteur en chef : Michel DELACROIX
- Composition - Impression : SRISE Haute-Normandie
- Dépôt légal à parution

■ ISSN : 1953 - 5813
 ■ © Agreste 2011

